Assemblée de la francophonie de l'Ontario

Mémoire de l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario présenté dans le cadre de l'étude de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales du Grand Nord pour l'ajout d'une ou de deux circonscriptions dans le Grand Nord ontarien.

Juillet 2017

monAssemblee.ca

Tél. : (613) 744-6649 | Sans frais : 1-866-596-4692 | Téléc. : (613) 744-8861 | 1490, chemin Star Top, Ottawa (Ontario) K1B 3W6

Ottawa, le jeudi 13 juillet 2017

L'honorable juge Joyce Pelletier
Présidente
Commission de délimitation des circonscriptions électorales du Grand Nord
931, rue Balmoral, bureau 101
Thunder Bay (Ontario) P7B 0A6

Objet: Mémoire de l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario présenté dans le cadre de l'étude de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales du Grand Nord pour l'ajout d'une ou de deux circonscriptions dans le Grand Nord ontarien.

Madame la présidente,

Au nom de l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO) et des 611 500 Franco-Ontariennes et Franco-Ontariens qu'elle représente, je tiens à vous remercier de nous avoir donné l'occasion de participer par voie de mémoire à la consultation de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales du Grand Nord (ci-après appelée la Commission).

L'AFO appuie l'objectif de la Commission, soit de créer une ou deux circonscriptions supplémentaires dans les régions de Kenora-Rainy River et de Timmins-Baie James, dont la démographie favoriserait l'élection d'un.e Autochtone à l'Assemblée législative de l'Ontario. Il est important que les trois peuples fondateurs du Canada, les Autochtones, les francophones et les anglophones, aient des représentants élus à Queen's Park.

Lors de ses travaux, la Commission doit s'assurer de préserver le poids démographique des francophones. La Commission a même la possibilité de recommander la création d'une deuxième CEP à majorité francophone - la seule pour le moment étant Glengarry-Prescott-Russell. Le rapport préliminaire de la Commission envoie un signal clair de son ouverture à ce sujet à la communauté franco-ontarienne.

L'importance du poids démographique des francophones

L'exercice auquel la Commission se livre depuis mai dernier ne doit pas entraîner la perte du poids démographique des francophones des CEP visées, particulièrement dans le cas de

Timmins-Baie James. Ce comté, dont toutes les régions sont désignées par la *Loi sur les services en français*, est le cinquième de toutes les CEP de l'Ontario en terme de population francophone. Selon le recensement de 2011, 24 845 citoyennes et citoyens vivant dans le comté de Timmins Baie-James ont déclaré le français comme étant leur première langue officielle parlée, ce qui représente environ 30 % de la population totale.

Pour la minorité francophone, il est crucial de garder son poids démographique dans les CEP où elle est en nombre important. Ce poids démographique aide grandement notre communauté à faire élire des députés francophones à l'Assemblée législative de l'Ontario.

Pour le démontrer, l'AFO a fait une recherche sur les cinq CEP où la population francophone est la plus nombreuse, soit Glengarry-Prescott-Russell, Ottawa-Orléans, Nickel Belt, Ottawa-Vanier et Timmins-Baie James. Les résultats parlent d'eux-mêmes. En étudiant la première langue parlée des candidat.e.s élu.e.s lors des cinq dernières élections tenues dans ces cinq CEP, nous constatons qu'un candidat francophone a remporté l'élection lors de 68 % de ces scrutins (17 sur 25).

Députés provinciaux francophones dans les circonscriptions où les francophones sont nombreux			
Circonscription	**Population francophone**	**Nombre de fois qu'un francophone a été élu lors des cinq dernières élections**	**Francophones élus**
Glengarry-Prescott-Russell	63 325	3	Jean-Marc Lalonde (de 1999 à 2011)
Ottawa-Orléans	38 450	1	Marie-France Lalonde (2014 à aujourd'hui)
Nickel Belt	35 825	3	France Gélinas (2007 à aujourd'hui)
Ottawa-Vanier	33 235	5	Madeleine Meilleur (2003 à 2016) Nathalie Des Rosiers (2016 à aujourd'hui)
Timmins-Baie James	24 845	5	Gilles Bisson (1999 à aujourd'hui)

Puisque les délimitations des CEP sont les mêmes qu'au Canada, l'AFO a fait le même exercice au niveau fédéral. Les résultats sont similaires, puisqu'un candidat francophone a remporté son élection dans 76 % des cas (19 sur 25).

Députés fédéraux francophones dans les circonscriptions où les francophones sont nombreux			
Circonscription	**Population francophone**	**Nombre de fois qu'un francophone a été élu lors des cinq dernières élections**	**Francophones élus**
Glengarry-Prescott-Russell	63 325	5	Don Boudrias (2004 à 2006) Pierre Lemieux (2006 à 2015) Francis Drouin (2015 à aujourd'hui)
Ottawa-Orléans	38 450	4	Marc Godbout (2004 à 2006) Royal Galipeau (2006 à 2015)
Nickel Belt	35 825	5	Raymond Bonin (2004 à 2008) Claude Gravelle (2008 à 2015) Marc Serré (2015 à aujourd'hui)
Ottawa-Vanier	33 235	5	Mauril Bélanger (2006 à 2016) Mona Fortier (2017 à aujourd'hui)
Timmins-Baie James	24 845	0	

Cette recherche démontre l'importance de maintenir le poids démographique d'une minorité linguistique afin d'améliorer ses chances d'être représentée par quelques députés de la langue minoritaire.

Rapport préliminaire de la Commission

La création de deux nouvelles CEP est suggérée dans le rapport préliminaire de la Commission, rendu public le 10 juillet dernier. L'AFO appuie ces recommandations de la Commission visant la création de deux nouvelles CEP.

Si la Commission garde le cap, les francophones seront majoritaires à hauteur de 61 % dans le nouveau comté de Mushkegowuk. Ce nouveau comté correspondrait à la partie nord actuelle de la CEP de Timmins-Baie James, comprenant la Première Nation Weenusk et excluant la ville de

Timmins et la Première Nation de Marten Falls. Ainsi, Mushkegowuk deviendrait la deuxième CEP à majorité francophone en Ontario. Actuellement, seule Glengarry-Prescott-Russell a une majorité d'électeurs francophones.

Recommandation 1

L'AFO appuie la recommandation du rapport préliminaire de la Commission visant la création de la CEP de Mushkegowuk.

De plus, la Commission recommande la création du comté de Timmins, qui correspond à la Ville de Timmins elle-même. Cette nouvelle CEP compterait 16 300 francophones (39 % de la population) et serait la dixième circonscription où les francophones sont le plus nombreux.

Recommandation 2

L'AFO appuie la recommandation du rapport préliminaire de la Commission visant la création de la CEP de Timmins.

La Transcanadienne

Avec raison, les commissions de délimitation de circonscription électorale tentent le plus souvent d'utiliser des frontières naturelles (autoroute, rivière, montagne, etc.) pour le découpage d'une nouvelle circonscription.

Puisque la circonscription de Timmins Baie-James demeure en très grande majorité près de la délimitation sud de sa frontière, la commission pourrait - si elle décide de ne plus suivre ses recommandations provenant du rapport préliminaire - diviser ce comté en deux en utilisant la Route Transcanadienne (route 11) comme frontière. Ce découpage hypothétique serait une erreur.

De nombreux francophones vivent dans les municipalités et les villages en bordure de la route 11, tant au nord qu'au sud de cette infrastructure. Ainsi, en allant de l'avant avec ce scénario hypothétique, la communauté francophone serait séparée en deux. Du côté nord, il y aurait les populations d'Opasatika, de Val-Rita et de Moonbeam; la majorité de la population de Hearst, de Val-Côté, de Kapuskasing, de Smooth Rock Falls; et une petite portion des citoyen.ne.s de Fauquier-Strickland. Du côté sud, il y aurait la population de Timmins, la majorité de la population de Fauquier-Strickland et une petite portion de la population de Hearst, de Val-Côté, de Kapuskasing et de Smooth Rock Falls.

Recommandation 3

Si la Commission souhaite redécouper la circonscription de Timmins-Baie James et ne plus suivre les recommandations provenant de son rapport préliminaire, le redécoupage ne doit pas s'appuyer sur la frontière naturelle de la route 11 au risque de diviser les francophones.

Poids démographique des francophones : les cas d'Acadie-Bathurst et de la Nouvelle-Écosse

Par le passé, des cours de justice ont pris en considération l'importance de garder le poids démographique des minorités linguistiques.

Au début des années 2000, la Commission de délimitation des circonscriptions électorales du Nouveau-Brunswick avait recommandé de diviser le comté d'Acadie-Bathurst afin d'en fusionner une partie avec celui de Miramichi. À l'époque, la population d'Acadie-Bathurst, un bastion francophone, était en déclin. Cette décision avait été prise afin de respecter le quotient électoral des CEP.

Sentant que le poids électoral des francophones serait le grand perdant de cette refonte, l'ancien député d'Acadie-Bathurst, Yvon Godin, avait contesté devant la Cour fédérale la validité de cette décision. La cour lui avait donné raison et la Commission avait dû mettre sur pied une seconde circonscription avec des citoyen.ne.s acadien.ne.s qui se seraient retrouvés dans une circonscription ne correspondant pas à leur communauté d'intérêt.

Récemment, la Nouvelle Écosse a également été au centre d'un débat juridique au sujet des délimitations de CEP. En 2012, la Commission de délimitation des circonscriptions électorales de la Nouvelle-Écosse avait recommandé l'abolition de trois circonscriptions électorales protégées, soit celles d'Argyle, de Clare et de Richmond.

À la différence des cas d'Acadie-Bathurst ou de celui des comtés que votre Commission étudie présentement, les trois circonscriptions néo-écossaises avaient été protégées par le gouvernement afin d'aider les Acadiens de la province à maintenir leur poids démographique.

Le gouvernement de la Nouvelle Écosse ayant transformé en loi les recommandations de la Commission, la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse avait fait appel aux tribunaux pour faire annuler cette décision.

Finalement, au cours de l'hiver 2017, la Cour d'appel de la Nouvelle-Écosse a rendu un jugement dans lequel elle a dit juger inconstitutionnelle l'abolition des trois circonscriptions électorales protégées.

Recommandation 4

Les francophones des circonscriptions de Timmins Baie-James et de Kenora-Rainy River doivent conserver leur poid démographique.

Conclusion

La mise sur pied de la Commission est une occasion en or de donner une voix aux Autochtones, et ce, tout en créant une circonscription à majorité francophone. L'AFO souhaite grandement la création d'une deuxième circonscription à majorité francophone et la prise en considération de ses recommandations par la Commission.

Je vous remercie pour toute l'attention portée à ce mémoire pour la Commission. Si vous souhaitez obtenir de plus amples renseignements ou si vous avez des questions ou des commentaires, je vous invite à contacter l'analyste politique de l'AFO, Bryan Michaud, au 613-744-6649, poste 130, ou par courriel à bmichaud@monassemblee.ca.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le président,

Carol Jolin

Annexe A

Profil de l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO)

Qui est l'AFO?

L'Assemblée de la francophonie de l'Ontario est l'organisme rassembleur et la voix politique de la francophonie de l'Ontario.

C'est aussi

274 membres individuels;
155 membres associatifs; et
51 membres institutionnels.

Vision

Un Ontario français, uni dans sa diversité, solidaire dans ses actions et engagé collectivement afin d'assurer son mieux-être.

Conseil d'administration

L'AFO est dirigée par un conseil d'administration composé de 11 membres, soit une présidence (Carol Jolin) et :

- 5 représentant.e.s des régions de l'Ontario (Centre : Marie-Gaëtane Caissie; Est : Rym Ben Berrah; Nord-Est : Réjean Grenier; Nord-Ouest : Angèle Brunelle; Sud-Ouest : Gérard Malo)
- 1 représentant.e du groupe identitaire « Aîné(e)s et retraité(e)s » (Francine Poirier)
- 1 représentante du groupe identitaire « Femme » (Madeleine Badibanga)
- 1 représentant.e du groupe identitaire « Jeunesse » (Caroline Gélineault)
- 2 représentant.e.s de la communauté des minorités raciales et ethnoculturelles francophones (MREF) (Julie Mbengi Lutété et Marcel Mukuta Kalala)

Nous joindre

Assemblée de la francophonie de l'Ontario
1490, chemin Star Top
Ottawa (Ontario) K1B 3W6
Tél.: 613-744-6649 ou 1 866 596-4692

monAssemblee.ca

Assemblée de la francophonie de l'Ontario

ORGANIGRAMME

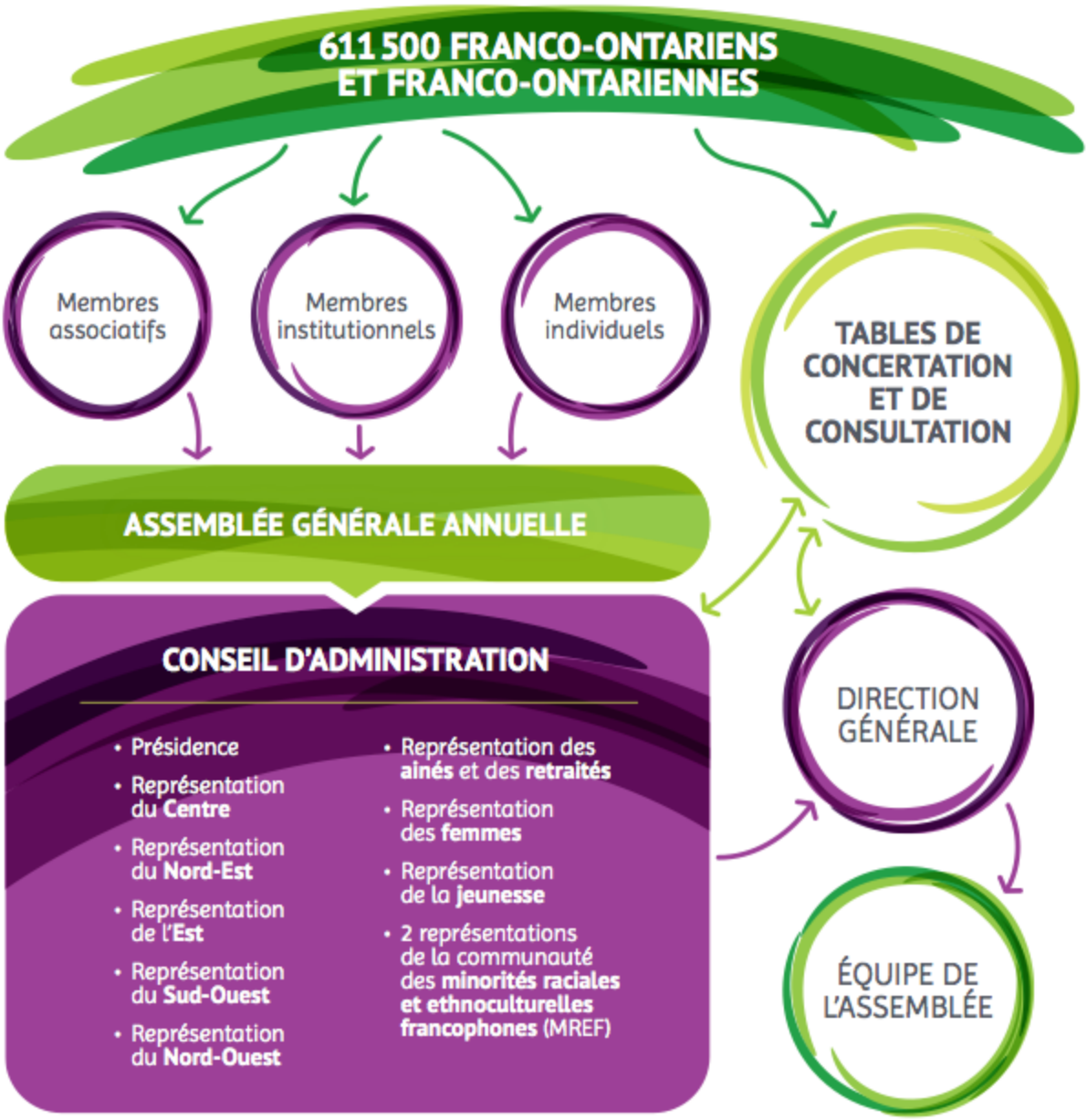

monAssemblee.ca